



Mairie de Montsoul

Val d'Oise

ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION Rue des Clottins N°18/2017

Le Maire de la Commune de Montsoul,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212.2, L.2213-1, L. 2213-2 et L 2521-1,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu le décret 65-48 du 8 janvier 1965 relatif à la sécurité,
- Vu la 8^{ème} partie de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire),
- **Considérant** que l'entreprise PMS – 11 rue Panhard et Levassor – 78570 CHANTELOUP-LES-VIGNES, doit procéder au branchement des eaux usées des 23 pavillons à construire, au 45 rue des Clottins,
- **Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement dans cette voie,

ARRÊTE :

Art.1^{er} : Le samedi 25 mars 2017 il sera interdit de stationner et de circuler (dans les 2 sens de circulation), dans la rue des Clottins du carrefour de la route Nationale 1 au carrefour de la rue des Clottins.

Art. 2 : Une déviation sera mise en place :

- pour les usagers de la rue des Clottins, par la rue de Beauvais en direction de la Route Nationale 1.
- pour les usagers de la route Nationale 1, par la rue de Montmorency.

Art. 3 : L'entreprise PMS chargée des travaux assurera, sous leur propre responsabilité, la mise en place et la surveillance de la signalisation réglementaire et appropriée.

Art. 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Art. 5 : Le remblaiement et la réfection définitive se feront obligatoirement dans la durée de l'intervention et devront être en adéquation avec l'existant.

Art. 6 : Le présent arrêté sera obligatoirement affiché aux extrémités du chantier.

Art. 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Brigade de Gendarmerie de Montsoul
- Centre de Secours des Pompiers de Domont
- Le Syndicat Tri-Or
- L'entreprise PMS

Copie du présent arrêté sera affichée à la Mairie de Montsoul.

Fait à Montsoul, le 20 mars 2017

Le Maire,

Elie MELLUL

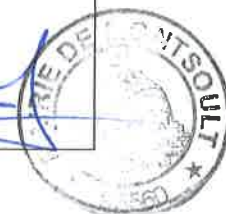


Rendu exécutoire le 20/03/2017

Affiché le : 21/03/2017

Le Maire,

Elie MELLUL



1, rue de la Mairie - CS 6008 - 95560 Montsoul - Val d'Oise
Téléphone : 01 34 08 31 30 - Télécopie : 01 34 08 31 33
Site Internet : www.mairie-montsoul.fr